

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

Nombre de conseillers
Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 17

Votants : 21

Votes exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD (quitte la séance le temps du vote des comptes administratifs), Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

Excusé(s) : Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU.

Délibération n° 2023 - 04 - 07 c

Finances

Vote des Comptes Administratifs 2022

Budget Annexe Assainissement de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Frédéric SAROUILLE, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2023 ;

Vu la délibération 2023-04-06 relative à l'élection du Président de séance lors du vote des comptes administratifs ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la Comptable du Service de Gestion Comptable de Loches et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs du Val d'Amboise,

Considérant que le Conseil communautaire doit se réunir avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président en 2022,

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, quitte la séance. Monsieur Frédéric SAROUILLE préside la séance pour le vote des Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Monsieur Frédéric SAROUILLE présente le Compte Administratif 2022 « Budget Annexe Assainissement » avant de le soumettre au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif « Budget Annexe Assainissement » qui fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement : 1 099 354,80 €

Déficit d'investissement : 22 162,96 €

Le vice-président,

Frédéric SAROUILLE

